



SAINT-DONAT SUR L'HERBASSE

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

ARRONDISSEMENT DE VALENCE

CANTON DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

COMMUNE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : BAILLET Alexandre, BARRET Pierre, BILLON Florian, CHALEMBEL Jean Marie, CANET Gérard, CHALEON Aimé, CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Jacqueline, FOULHOUX Jocelyne, FOUREL Claude, GUILLIAUMET Isabelle, JOUVIN Christine, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, POULENARD Gabrielle, REVELLO Denis, ROUSSEL Gérard, VIETTI Isabelle, VIGOUROUX Pascale, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : EDELIN Joëlle pouvoir à Marie Pierre MANLHIOT, MOULIN Cathy pouvoir à DEGROOTE Jacqueline.

ABSENTS : BOISSY Pierre, MONTALIBET Cassida, VEYRAT René.

Date de la convocation : 23/01/2017

➤ **Secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne madame Marie Pierre MANLHIOT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

➤ **Compte rendu de la séance précédente**

Aucune observation.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

➤ **Ordre du jour**

Monsieur le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour 3 points : le premier concerne la désignation de conseillers municipaux pour éventuellement siéger au sein des sept commissions thématiques mises en place par la communauté d'agglomération. Le second est l'information donnée de la mise en vente du Prieuré et le positionnement de la commune. Enfin la démission des commissions municipales de madame Edeline et son nécessaire remplacement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE l'ordre du jour transmis ou modifié comme ci-dessus.

1. INDEMNISATION DES AGENTS RECENSEURS

L'indemnisation des agents recenseurs a fait l'objet d'une délibération courant novembre 2016.

Pour autant après réflexion il est proposé de revaloriser la partie « remboursement de frais » jugée insuffisante (155 euros). Cette part serait simplifiée et regroupée en une seule indemnisation forfaitaire de 300 euros. Il est précisé que cela couvre les frais de déplacement (carburant notamment, la téléphonie).

La commune a recruté huit agents recenseurs.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la revalorisation proposée

2. OPERATION DE DESHERBAGE A LA MEDIEATEQUE

Le désherbage consiste à retirer des documents, des livres des collections de la médiathèque.

C'est une opération à effectuer régulièrement afin d'avoir des collections à jour. Les critères et modalités d'élimination des ouvrages sont ceux préalablement utilisés lors du désherbage d'octobre 2015.

Il vous est donc proposé d'acter cette opération et autoriser le maire à signer tout acte nécessaire à son bon déroulement.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE l'opération de désherbage
- AUTORISE le maire à signer tout acte induit par cette procédure

3. DECLASSEMENT DE VOIE COMMUNALE

Le conseil municipal du 8 novembre a délibéré sur le projet de déclassement des voies communales n° 13, 15 et 16 et sur l'aliénation des chemins ruraux n° 7 et 20.

L'enquête publique s'est déroulée du 30 novembre au 15 décembre 2016.

Elle s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur.

Il convient maintenant d'achever la procédure en adoptant le déclassement des voies communales et l'aliénation des chemins ruraux.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le déclassement des voiries tel que proposé et exposé ci-dessus
- AUTORISE le maire à signer les actes nécessaires

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNE LIBRE DES BALMES

Il vous est proposé de verser une subvention de 500 euros à l'association sus visée pour manifestation exceptionnelle lors du 70^{ème} anniversaire de la naissance de la commune libre des Balmes.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le versement de la subvention exceptionnelle.

5. REVERSEMENT DE L'EXCEDENT BUDGETAIRE DU SERVICE DE L'EAU AU SYNDICAT DES EAUX DE LA VEAUNE

Nous avons précédemment délibéré en Novembre 2016 pour acter les excédents du service tant en fonctionnement qu'en investissement. En décembre une délibération portant sur une décision modificative budgétaire a été prise organiser le transfert financier de ces excédents au syndicat des eaux de la Veaine.

Pour la bonne forme administrative, le Trésor Public nous demande une nouvelle délibération indiquant le transfert de ces excédents au syndicat des eaux de la Veaine ayant en charge ce service depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ENTERINE le versement des excédents du budget de l'eau (fonctionnement et investissement) au syndicat des eaux de la Veaine.
-

6. AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DE LA VEAUNE

Lors du transfert du service de l'eau au syndicat des eaux de la Veaine un inventaire a été dressé. Il comporte quelques erreurs et nécessite donc une petite mise à jour.

Cette dernière consiste à retirer de l'actif quatre matériels non transférés :

- Une moto pompe de marque Honda
- Un poste à soudure
- Un perforateur
- Un groupe électrogène + brouette

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer cet avenant à la convention de mise à disposition des biens.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le contenu de cet avenant
- AUTORISE le maire à signer le document

-
Etant précisé que l'avenant sera transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

7. ACHAT – VENTE DE PARCELLES commune/monsieur MARTINS

Afin de régulariser le passage de la voirie communale route de saint Bardoux, un échange de parcelles pour l'euro symbolique est nécessaire :

Monsieur Martins cède à la commune les parcelles ZL 114 et 112. La commune cédant à monsieur Martins la parcelle ZL 115.

Cette procédure a donné lieu à enquête publique étayée par un document de division dument établi par un géomètre.

Monsieur Martins a donné en date du 28 juillet 2016 son accord écrit pour cette transaction.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'ensemble de la procédure présentée ci-dessus
- AUTOIRSE le maire à signer les actes nécessaires à son achèvement
-

8. ACHAT – VENTE DE PARCELLES commune/monsieur DESFONDS

Afin de régulariser le passage de la voirie communale chemin de la Braille, un échange de parcelles pour l'euro symbolique est nécessaire :

Monsieur Desfonds cède à la commune la parcelle ZL 123. La commune cédant à monsieur Desfonds la parcelle ZL 120.

Cette procédure a donné lieu à enquête publique étayée par un document de division dument établi par un géomètre.

Monsieur Desfonds a donné en date du 25 juillet 2016 son accord écrit pour cette transaction.

Il vous est proposé d'entériner cette procédure et d'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'ensemble de la procédure présentée ci-dessus
- AOUTORISE le maire à signer les nécessaires à son achèvement.

9. ADHESION A LA SPL TOURISME (office du tourisme de St Donat) et désignation d'un représentant de la commune.

La communauté d'agglomération a pris la compétence attachée au tourisme et a donc la responsabilité des offices du tourisme implantés sur son territoire.

Pour homogénéiser la gestion de ces offices il a été décidé la création d'une SPL – société publique locale – structure permettant l'administration des services à caractère industriel et commercial ou autre activité d'intérêt général.

Pour intégrer cette structure la commune de St Donat doit adhérer à cette société et acquitter un droit d'entrée de 9.000 euros, somme avancée à la commune par la communauté de communes de l'Herbasse.

De plus la commune doit désigner un représentant au conseil de cette société. Il est proposé que monsieur CHALEON, maire siège à la SPL.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'adhésion de la commune à la SPL Tourisme

- AUTORISE le paiement du droit d'entrée
- DESIGNER Aimé CHALEON, maire, pour représenter la commune au sein de la SPL
Tourisme
-

10. PROPOSITION D'ELUS COMMUNAUX POUR INTEGRER LES COMMISSIONS THEMATIQUES DE L'AGGLOMERATION.

La communauté d'agglomération Hermitage Tournonais Herbasse St Félicien met en place 7 commissions thématiques. L'ensemble des communes membres est invité à proposer des noms et ce avant le 7 février prochain.

Point non soumis au vote

11. MISE EN VENTE DU PRIEURE

L'Evêché met en vente un corps de bâtiments jouxtant la collégiale dont le rez-de-chaussée était jusque-là occupé par le restaurant scolaire de l'établissement d'enseignement privé, les étages étant désaffectés. La vente comprend également un second bâtiment occupé actuellement par l'école maternelle privée. France Domaine a estimé l'ensemble des biens à 180.000€.

Compte tenu de l'emplacement historique de ces biens il est jugé indispensable que la commune se positionne pour acquérir. Précision importante, à échéance le coût d'achat sera largement couvert par une cession consentie par la commune pour la création d'un ensemble d'enseignement privé.

Monsieur Chaléon précise que la commune n'a pas vocation à faire l'avance du prix d'achat. Il s'agira, le moment venu, que le prix de cession des parcelles communales couvre le prix d'acquisition des bâtiments.

Le débat s'engage :

Madame Vietti s'inquiète des acquisitions sans projet.

Monsieur Chaléon rappelant que la commune n'est pas en cause, les projets ont été abandonnés ou repoussés pour des raisons indépendantes de la volonté communale. Il rappelle également que la commune a revendu certains biens à un prix beaucoup plus élevé que le prix d'achat.

Unanimité des conseillers présents pour l'achat compte-tenu de l'emplacement et de la nature des biens.

Large expression pour constater que les bâtiments ne devront pas être laissés à l'abandon et réfléchir à une destination.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SE POSITIONNE favorablement pour l'acquisition des biens ci-dessus aux conditions et réserves énoncés notamment la nécessité absolue de préserver les bâtiments en programmant des travaux d'entretien dans l'attente d'une destination finale.

12. COMPOSITIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame Edeline Joëlle est démissionnaire de l'ensemble des commissions communales.

Il est proposé son remplacement à fonction identique (titulaire ou suppléante) par madame MURAT Annick

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DESIGNER madame MURAT Annick pour siéger en lieu et place de madame Edeline Joëlle au sein des commissions municipales.

13. Décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-23 du CGCT

2016 193	08/12/2016	DPU 2016-076 pour non préemption de parcelles situées 45 et 47 rue Victor Hugo numéros P 544 et P 545 d'une superficie de 62 m ²
2016 194	09/12/2016	DPU 2016-077 pour non préemption de parcelles situées 12 avenue Gambetta numéros P 1158 et P 1159 d'une superficie de 154 m ² et 33 m ²
2016 195	12/12/2016	DPU 2016-078 pour non préemption de parcelles situées zone d'activité du Druisieux lieudit La Cave numéros ZR 641 et ZR 636 d'une superficie de 4889 m ² et 167 m ²
2016 196	13/12/2016	Election des délégués communaux à la nouvelle agglo
2016 197	13/12/2016	cession de la propriété Bourgeois
2016 198	13/12/2016	décisions modificatives BP 2016
2016 199	13/12/2016	convention avec HTCC pour instruction ADS,
2016 200	21/12/2016	DPU 2016-079 pour non préemption de parcelles situées 27 avenue Georges Bert Les Terreaux numéros P 128, P 129 et P 130 d'une superficie de 342 m ² , 334 m ² et 115 m ²
2016 201	21/12/2016	DPU 2016-080 pour non préemption de parcelles situées 8 place Jean Jaurès et 5301 rue Léon Pascal numéros P 1877 (lots 5 et 12) et P 1873 (lot 7) d'une superficie de 187 m ² et 245 m ²
2016 202	21/12/2016	DPU 2016-081 pour non préemption de parcelle située zone d'activités du Duisieux La Cave numéro ZR 639 d'une superficie de 3473 m ²
2016 203	23/12/2016	DPU 2016-082 pour non préemption de parcelle située 2 rue Danthony numéro P 450 d'une superficie de 693 m ²

14.

2017 001	05/01/2017	DPU 2016-083 pour non préemption de parcelle située 36 rue Pasteur numéro P 1157 d'une superficie de 60 m ²
2017 002	06/01/2017	DPU 2017-001 pour non préemption de parcelle située Chauchère Sud numéro P 1361 d'une superficie de 844 m ²
2017 003	06/01/2017	DPU 2017-002 pour non préemption de parcelle située 3 lot Les Alexis Pont Morlier Ouest numéro ZR 569 d'une superficie de 870 m ²
2017 004	06/01/2017	DPU 2017-003 pour non préemption de parcelle située lieudit Le Mas lotissement Gamay numéro ZR 596 d'une superficie de 1206 m ²
2017 005	06/01/2017	DPU 2017-004 pour non préemption de parcelle située 4 rue des Villates numéro P 1769 et P 1770 d'une superficie de 193 m ² et 120 m ²
2017 006	13/01/2017	DPU 2017-005 pour non préemption de parcelle située 16 rue Chauchère numéro P 1811 d'une superficie de 67 m ²

15. Questions diverses

- Observation quant au fait que la verbalisation rue Georges Bert semble sélective. Monsieur Lorient précise qu'effectivement instructions sont données pour que soient sanctionnés les comportements dangereux.
- Il est fait observer que l'éclairage public du lotissement des jonquilles ne fonctionne que partiellement. Madame Manliot précise, avec la confirmation de monsieur Mounier-Vehier, qu'une partie de l'éclairage est privée. C'est donc aux résidents à faire le nécessaire.
- Monsieur Roussel signale un défaut d'éclairage quartier coteau de Pendillon. A voir avec les services car effectivement le quartier est insuffisamment éclairé.
- Monsieur Roussel s'inquiète également de nombreux terrains privés en friche et demande qu'une action soit menée à titre préventif.
- Madame Vietti souhaite une information sur les nouveaux collèges. Monsieur Chaléon précise que le projet privé avance. Quant au collège public, les acquisitions foncières sont en cours.
- Madame Vietti évoque la foire aux bœufs gras. Il lui est précisé que cette manifestation est organisée par les commerçants. La commune apporte simplement un soutien. Pour autant il est fait le constat général que le manque de bénévoles est récurrent et inquiète pour la pérennité de cet évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00

Le secrétaire de séance,

Marie Pierre MANLHIOT



